

PRÉFET DE L'ISÈRE

ARRÊTE PREFECTORAL N°2011061 - 0010
portant modification de la liste des membres de la commission locale de l'eau
chargée de l'élaboration, la révision et le suivi de l'application
du SAGE du Drac et de la Romanche

LE PREFET DE L'ISERE
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L212-4 et R212-29 à R212-34,
VU l'arrêté interpréfectoral Isère Savoie Hautes Alpes n°2000-8342 du 20 novembre 2000 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Drac- Romanche, et désignant le préfet de l'Isère comme responsable de la procédure d'élaboration,
VU l'arrêté préfectoral n°2010-02763 du 8 avril 2010 modifié portant nomination de la Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration et du suivi de l'application du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Drac et de la Romanche,
VU la désignation effectuée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère,

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de l'Isère,

ARRETE

ARTICLE 1

La composition de la commission locale de l'eau est modifiée comme suit :

**2^{EME} COLLEGE : LE COLLEGE DES USAGERS, PROPRIETAIRES FONCIERS,
ORGANISATIONS PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS (19 MEMBRES)**

4 représentant des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Savoie : M. Patrick LAGIER

ARTICLE 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Isère, de la Savoie et des Hautes Alpes et mis en ligne sur le site www.gesteau.eafrance.fr.

ARTICLE 4

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Isère, de la Savoie et des Hautes-Alpes sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressé à chaque membre de la commission locale de l'eau.

Grenoble, le

02 MARS 2011



Eric LE DOUARON